

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SÉANCE DU 12 JUIN 2023</b>
--	--

Référence	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le huit du mois de juin deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Anne WAUQUIER, Maire – Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjoint – Hervé CAPELLE, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Hervé GUYON, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Conseillers Municipaux.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : Sophie BERQUÉ qui donne pouvoir à Guillaume LABARRE ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à David MERLIN ; Fleury LOYEZ qui donne pouvoir à Gautier MARSON ; Hugues MALFAIT ; Virginie RENARD qui donne pouvoir à Hélène SOULARD ; Francisco SERRA qui donne pouvoir à Pierre DORCHIES.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : David MERLIN</p> <p><b>DÉLIBÉRATION N°034-2023 – FINANCES, BUDGET ET FISCALITÉ – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES FAMILLES DE GENECH – ATTRIBUTION 2023.</b></p>
<b>DEL.034-2023</b>	
Objet de la délibération	
<b>Attribution d'une subvention à l'Association des Familles de Genech au titre de l'année 2023</b>	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : <b>23</b> Présents : <b>16</b> Qui ont pris part au vote : <b>22</b>	
Date de la convocation	
<b>8 juin 2023</b>	
Date de publication	
<b>17 juin 2023</b>	
Vote	
<b>A l'unanimité</b> Pour : <b>22</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

*Une convention de partenariat et d'objectif a été reconduite le 1<sup>er</sup> juin 2022 pour deux ans, entre la Commune de Genech et l'Association des Familles de Genech (A.F.G.).*

*Cette convention concerne la gestion du Multi Accueil Pomme d'Api et encadre notamment l'octroi d'une subvention municipale de fonctionnement devant couvrir une partie des frais de gestion courante de la structure. Ces frais sont repris au budget prévisionnel fourni chaque année par l'Association à la Commune.*

*Au vu des documents transmis cette année par l'Association, et en application de la convention précitée, il vous est proposé d'allouer à l'AFG, au titre de l'année 2023, une subvention de fonctionnement du Multi-Accueil d'un montant de 40 000 euros. Ce montant est identique à 2022. Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité, Ressources Humaines » du 5 juin dernier.*

*Pour rappel, les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été approuvés lors du vote du Budget Primitif 2023 par délibération n°DEL.022-2023 du 11 avril 2023.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **22** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** d'octroyer à l'Association des Familles de Genech pour le Multi-Accueil Pomme d'Api une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros.

Signature du Secrétaire  
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
les an, mois et jour susdits. Pour copie  
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.